



**COMPTE-RENDU DE LA NEUVIEME REUNION
DE LA TASK-FORCE
DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

La Task-Force des politiques économiques et sociales s'est réunie ce jeudi 12 janvier 2023, dans la salle des réunions des ministères chargés du plan et de l'industrie, sous la direction de son Président, le Ministre d'Etat **Gilbert ONDONGO**.

Ouvrant la séance, le Président de la Task-Force a présenté des vœux de bonne année 2023 à l'ensemble des membres. Il a ensuite proposé un projet d'ordre du jour, qui comportait six points. Aucun amendement n'a été fait et aucun point n'a été inscrit dans les divers.

Ainsi, l'ordre du jour suivant a été adopté.

- 1- Examen et adoption du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2022 ;
- 2- exposé du PNUD sur le cadre national de financement intégré du Congo ;
- 3- examen de la proposition de stratégie de financement du PND 2022-2026 ;
- 4- point de l'avancement des travaux d'élaboration des plans locaux de développement ;
- 5- termes de référence pour la mise en place par la Task-Force des politiques économiques et sociales d'une base de données économiques et sociales.

EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- De l'examen et de l'adoption du compte rendu de la réunion du 6 mai 2022.

A ce sujet, le Président de la Task-Force a demandé aux membres de faire leurs amendements éventuels par écrit et de les transmettre au secrétariat permanent en vue de leur prise en compte.

2- De l'exposé du PNUD sur le cadre de financement intégré du Congo.

Cet exposé a été fait par le représentant résident du PNUD au Congo, Mr KUMAH Opia Mensah.

Cinq points ont été développés :

- les Cadres Nationaux de Financement Intégré (CNFI)/Integrated National Financing Frameworks (INFF) et la mise en œuvre du plan d'action d'Addis Abeba (contexte global et régional) ;
- le contexte national congolais : les CNFI et le financement du PND 2022-2026 et des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) ;
- l'évaluation du financement du développement (DFA) : concept, méthodologie, processus ;
- les stratégies de financement intégrées : méthodologies et exemples émergeant en Afrique centrale et dans le monde ;
- le mécanisme de gouvernance de l'INFF.

Après avoir rappelé les difficultés du Congo à financer la mise en œuvre du PND 2022-2026, dont le gap est de 72% du coût global, l'orateur a insisté sur le rôle de l'outil CNFI.

Il a donné des exemples de succès obtenus par quelques pays en Afrique. Il s'agit notamment du Gabon, du Nigéria, du Benin et de l'Ouganda.

Pour le Congo, il propose la création d'une plate-forme où seront portées toutes les opportunités de financement.

Pour conclure, l'orateur a encouragé le Gouvernement à privilégier "les fonds climatiques", en particulier la "récompense" réservée aux pays qui conservent leur biodiversité.

Le Président de la Task-force a remercié l'orateur pour l'ensemble des informations fournies dans le cadre de sa présentation. Il a exhorté le PNUD à travailler avec le ministère du plan, en vue de permettre au Congo de se doter en 2023, d'un cadre national de financement intégré.

3- De l'examen de la proposition de stratégie de financement du PND 2022-2026.

Une synthèse de la proposition de stratégie de financement du PND 2022-2026 a été faite par la ministre en charge du plan. Cette synthèse a mis en évidence les modes de financement du PND et les stratégies de mobilisation et d'affectation des ressources au PND.

L'exposé de la ministre en charge du plan comportait quatre points.

a) la catégorisation des projets à financer.

Trois catégories de projets ont été identifiées :

- **les projets non marchands.** Ils sont au nombre de 234 pour un montant total de 5.861 milliards f CFA ;
- **les projets productifs à caractère marchand.** Il y en a 59 et totalisent un montant de 2.630 milliards f CFA ;
- **les projets d'infrastructures à caractère structurant et/ou à vocation payante.** Il s'agit des investissements de services publics ayant une contrepartie financière dans le mode de prestation. On en dénombre 77 pour un montant de 2.982 milliards f CFA.

b) Les sources de financement.

Trois sources de financement ont été recensées :

- **le financement direct par l'Etat.** Il comprend les ressources budgétaires, les ressources de trésorerie et les dons ;
- **le financement privé.** Il s'agit du secteur privé local et extérieur (investissements directs étrangers) ;
- **le financement mixte.** Il combine l'intervention de l'Etat et du secteur privé et peut revêtir différentes formes (commande publique, création de sociétés mixtes, partenariat public-privé à financement innovant, ...)

c) Les modalités de financement

Selon la nature des projets, trois modalités de financement ont été choisies :

- **les ressources publiques.** Elles financent les projets à caractère non marchand ;
- **les capitaux privés.** Ils financent les projets à caractère marchand ;
- **les financements mixtes (Etat-privé).** Ils financent les projets structurants ou de services publics à vocation payante.

d) La mobilisation des financements.

Les capacités propres de financement de l'Etat s'élèvent à 2.130 milliards de F CFA, sur un coût total du PND estimé à 8.988 milliards de F CFA. Le gap de financement est de 6.858 milliards de F CFA, soit 76% des besoins de financement. L'importance de ce gap combinée aux modalités de financement identifiés illustre l'étendue des contraintes qui sous-tendent la stratégie de financement du PND.

Cet exposé de la ministre a suscité un débat qui a porté notamment sur la nécessité de :

- classer les projets en fonction des modalités de financement (MLA, Privé, PPP) ;
- améliorer l'environnement des affaires ;
- systématiser les études préalables relatives aux projets retenus dans le PND.

Après débat, les membres de la Task-Force ont formulé trois recommandations à l'endroit du Gouvernement :

- 1- éviter de classer, de façon stricte (avec notamment des chiffres précis à la clé) les projets par source de financement. On devrait se contenter de

quelques indications sur les modalités de financement sans trop entrer dans les détails.

- 2- travailler de façon pragmatique à l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'attirer, de protéger et de rassurer les investisseurs privés dans notre pays. L'urgence de la question a poussé les membres de la Task-Force à proposer de lever les principaux goulots d'étranglement au plus tard fin juin 2023 ;
- 3- réunir les conditions de la création de la cellule de gestion de trésorerie disposant d'un réel pouvoir, à l'effet d'orienter des ressources vers les projets du PND jugés prioritaires et ayant fait préalablement l'objet d'études.

Concluant l'examen de ce troisième point, le Président de la Task-Force a instruit la ministre en charge du plan à l'effet de préparer un rapport d'étape de la mise en œuvre des projets du PND inscrits dans la loi de finances exercice 2023.

4- Du point de l'avancement des travaux d'élaboration des plans locaux de développement.

Abordant le sujet, Madame la ministre en charge du plan a d'abord rappelé que la stratégie de mise en œuvre du PND a retenu le déploiement de 12 Plans Locaux de Développement (PLD), soit un plan par département. Le coût total d'exécution du projet d'élaboration des PLD s'élève à 470 millions de f CFA.

Ensuite, la ministre a indiqué que l'élaboration des PLD comporte les cinq étapes suivantes :

- création des conditions de réussite de l'élaboration des PLD ;
- travaux de définition des piliers et programmes des PLD ;
- travaux de rédaction des PLD ;
- travaux de finalisation des documents des PLD ;
- réunions de validation des documents des PLD.

Enfin, elle a posé l'absence de financement comme contrainte majeure à la réalisation des activités prévues.

Après avoir rappelé que l'élaboration des PLD, au nombre de 12, correspondant aux 12 départements de notre pays, fait partie de l'opérationnalisation du PND, la

Task-Force a donné un délai de trois mois au ministère chargé du plan, pour finaliser l'élaboration des PLD et permettre ainsi leur examen en réunion de la Task-Force.

5- Des termes de référence pour la mise en place par la Task-Force des politiques économiques et sociales d'une base de données économiques et sociales.

Prenant la parole pour la présentation de ce point, le Secrétaire Permanent a :

- insisté sur certaines attributions de la Task-Force des politiques économiques et sociales, notamment celles indiquées dans les alinéas 2 et 4 du décret n°2021-347 du 6 juillet 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Task-Force des politiques économiques et sociales;
- mentionné les différentes articulations des termes de référence pour la mise en place d'une base de données économiques et sociales.

En développant les articulations, il a précisé qu'il s'agissait :

- du contexte et de la justification de la création de la base de données ;
- de la description du projet (mise en place d'une base de données de la Task-Force des politiques économiques et sociales sous forme d'outil informatique) ;
- des objectifs du projet (mise en place d'une informatique décisionnelle devant permettre de collecter, stocker et traiter des informations économiques et sociales du Congo, avec possibilité de rendre consultables des données via internet) ;
- des fonctionnalités attendues (notamment, accès à la base de données via internet, sécurité et intégrité des données, création des indicateurs) ;
- des résultats attendus (viabilité, fiabilité et fonctionnalité de l'outil informatique) ;
- des modalités de mise en place du projet (offre de solution, déploiement de la solution) ;

- du calendrier de réalisation (16 semaines, soit quatre mois avec une date de mise en service de la base de données prévue pour le début du 2^{ème} semestre 2023).
- du budget global du projet (750 millions de Fcfa, toutes opérations prises en compte).

Cet exposé du Secrétaire Permanent a suscité un débat entre les membres de la Task-Force qui se sont avant tout interrogés sur l'opportunité d'un tel projet, d'autant plus que les ministères chargés du plan et de l'économie disposent des organes dont la compétence est la collecte, la conservation et la gestion des données économiques et sociales, en l'occurrence, l'Institut National de la Statistique et la Direction Générale de l'Economie.

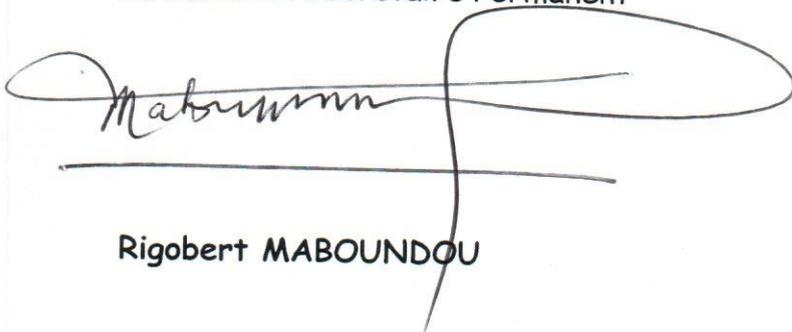
Après ce débat, les membres de la Task-Force ont trouvé les points de convergence suivants :

- la base de données en tant qu'outil informatique de la Task-Force est indispensable pour fonder la capacité de proposition des politiques et programmes de court et moyen terme ;
- cet outil ne peut être mis en concurrence avec le dispositif institutionnel gouvernemental, notamment, l'Institut National de la Statistique et la Direction Générale de l'Economie. Cependant, pour être un outil à la seule disposition de la Task-Force des politiques économiques et sociales, la base de données ne doit pas être une source consultable par des personnes ou organes extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Task-Force a levé la séance à quinze heures trente minutes.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre Secrétaire Permanent



Rigobert MABOUNDOU

RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA 9^{ème} REUNION DE LA TASK-FORCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES.

- 1- Eviter de classer, de façon stricte (avec notamment des chiffres précis à la clé) les projets par source de financement. On devrait se contenter de quelques indications sur les modalités de financement sans trop entrer dans les détails.
- 2- Travailler de façon pragmatique à l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'attirer, de protéger et de rassurer les investisseurs privés dans notre pays. L'urgence de la question a poussé les membres de la Task-Force à proposer de lever les principaux goulots d'étranglement au plus tard fin juin 2023.
- 3- Réunir les conditions de la création de la cellule de gestion de trésorerie disposant d'un réel pouvoir, à l'effet d'orienter des ressources vers les projets du PND jugés prioritaires et ayant fait préalablement l'objet d'études.
- 4- Préparer un rapport d'étape de la mise en œuvre des projets du PND 2022-2026, inscrits dans la loi de finances exercice 2023.